

## AVANT-PROPOS

A l'heure de rédiger ces lignes, je constate que l'agriculture suisse se trouve vraisemblablement à un tournant majeur et que son futur est incertain à plus d'un titre. Jusqu'en 2021, la politique agricole est fixée, créant ainsi une stabilité bienvenue pour les producteurs.

La situation risque de changer fortement dès 2022, avec la nouvelle politique agricole. Même si aucun détail n'a été avancé par le Conseil fédéral pour le moment, la direction générale semble donnée : plus de marché, plus d'écologie (au sens large), plus de concurrence entre les paysans et des paiements directs en partie répartis à l'exploitation en fonction de la valeur de la production.

Au-delà de la politique agricole, les conditions-cadres seront aussi influencées par différentes votations populaires à venir au sujet des produits phytosanitaires et de leur utilisation dans l'agriculture.

Dernier enjeu, et pas des moindres, la volonté affichées du Conseil fédéral de signer des accords de libre-échange qui vont réduire la protection à la frontière dont nous bénéficions actuellement et augmenter la pression des importations de denrées alimentaires.

En cumulant ces trois aspects, l'agriculture suisse devra produire des denrées alimentaires de qualité irréprochable, sans aucun impact sur l'environnement, à des prix concurrentiels, mais avec des coûts de production suisses, le tout en garantissant un revenu correct aux agriculteurs sans augmenter le budget agricole. Cela revient à chercher la quadrature du cercle !

Le consommateur, le citoyen et les personnalités politiques auront au final le choix entre deux possibilités : soit soutenir une

agriculture productive en Suisse pour pouvoir consommer des produits locaux, sains et de qualité. A ce moment, il faudra accepter un impact environnemental inhérent à toute production. L'alternative consistera à choisir une agriculture alibi qui entretiendra le paysage sans nuire à l'environnement, mais sans production. Dans ce cas, il faudra accepter d'importer plus de denrées alimentaires et de déplacer notre impact environnemental à l'étranger.

Pour nous, en tant qu'agriculteur, donc producteur, il est clair que cette deuxième variante n'entre pas en ligne de compte.

Grâce à des mesures de communication, à des explications rationnelles, à un travail de conviction, nous devons persuader le citoyen que l'agriculture suisse est indispensable pour deux raisons : premièrement, les filières agro-alimentaires suisses ont leur raisons d'être et fournissent des produits locaux de haute qualité. Deuxièmement, l'agriculture suisse évolue constamment pour rester plus durable que ce qui se fait à l'étranger. Mais le processus prend du temps.



**Fritz Glauser, Président FSPC**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>POLITIQUE ET MARCHÉ .....</b>	<b>2</b>
	POLITIQUE AGRICOLE .....	2
	CÉRÉALES PANIFIABLES .....	2
	LOI CHOCOLATIÈRE .....	3
	CÉRÉALES FOURRAGÈRES .....	4
	MARCHÉ DES OLÉAGINEUX.....	5
	ACCORD DE LIBRE-ECHANGE.....	5
<b>2</b>	<b>ACTIVITÉS DE LA FSPC.....</b>	<b>5</b>
	ORGANES .....	5
	COMMUNICATION.....	7
	GESTION DE L'OFFRE.....	8
	PRISES DE POSITION ET INTERVENTIONS .....	9
<b>3</b>	<b>COLLABORATIONS.....</b>	<b>10</b>
	SWISS GRANUM.....	10
	AUTRES ORGANISATIONS .....	11
<b>4</b>	<b>PROMOTION .....</b>	<b>11</b>
	ASSOCIATION « PAIN SUISSE » (APS).....	11
	ASSOCIATION « HUILE DE COLZA SUISSE » (AHCS).....	12
	SUISSE GARANTIE .....	12
	AGRO MARKETING SUISSE (AMS) .....	12
<b>5</b>	<b>STATISTIQUES .....</b>	<b>14</b>

# I POLITIQUE ET MARCHÉ

## POLITIQUE AGRICOLE

---

Durant l'année sous revue, la base légale de notre politique agricole n'a que peu évolué. En effet, les mêmes bases sont reprises de la période 2014-2017 jusqu'en 2021.

Au niveau des conditions-cadre et de leur évolution, la situation est par contre beaucoup plus préoccupante. Le plébiscite de la population suisse (près de 80 %) au contre-projet sur la sécurité alimentaire aurait dû créer de bonnes bases pour l'agriculture suisse : protéger les terres cultivables et produire des denrées alimentaires adaptées aux conditions locales et protégeant les ressources naturelles.

Malheureusement, le Conseil fédéral n'a pas tenu compte du point de vue de la population suisse en publiant la « Vue d'ensemble de la politique agricole à moyen terme » en novembre 2017. Ce document, en proposant purement et simplement de sacrifier l'agriculture suisse au profit d'une ouverture des frontières, a suscité un véritable tollé de la part des milieux agricoles. Ces vives réactions sont remontées jusqu'au Conseil national, qui a renvoyé le document au Conseil fédéral au mois de juin 2018.

Même si cette victoire au Parlement est positive, elle signifie seulement que le Conseil fédéral devra traiter séparément la stratégie agricole 2022 et les futurs accords de libre-échange entre la Suisse et ses partenaires. La volonté d'ouvrir les frontières demeure malheureusement présente, comme une soi-disant nécessité pour le Conseil fédéral.

### PA 2022+

Le 15 juin 2017, le Conseil fédéral a publié les lignes directrices de la politique agricole pour la période dès 2022. L'enveloppe budgétaire devrait rester au même niveau qu'actuellement, mais la direction générale est donnée : réduction de « l'empreinte écologique », renforcement de l'orientation vers le marché par une différenciation des produits et accroissement de la marge de manœuvre entrepreneuriale.

La consultation sur ce projet débutera à la fin 2018 et la FSPC s'engagera, comme de coutume, pour défendre des conditions-cadres acceptables pour les grandes cultures en Suisse.

### Initiatives « environnementales »

Les initiatives « Pour une eau potable propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » ont recueilli le nombre de signatures nécessaires pour une votation populaire. Ces deux textes visent entre autre à limiter, voire interdire l'utilisation de produits phytosanitaires en Suisse, ce qui aurait un impact sur les volumes produits, sur les quantités à transformer pour les entreprises agro-alimentaires, sur notre taux d'auto-provisionnement et sur la qualité des denrées alimentaires disponibles pour les consommateurs.

Il s'agira, par une communication adéquate, de rappeler aux citoyens plusieurs éléments dans les débats avant les votations : le rôle fondamental de la production indigène, le fait que l'agriculture suisse est l'une des plus écologiques au monde, la très bonne qualité de l'eau en Suisse et le fait que tout ce qui n'est pas produit dans notre pays devra être produit ailleurs, dans des normes environnementales moins sévères que les nôtres.

Les enjeux sont importants et il faudra compter sur la solidarité de tous les paysans suisses pour convaincre nos concitoyens souvent mal-informés ou séduits par les arguments populistes des initiants.

## CÉRÉALES PANIFIABLES

---

La récolte 2017 de céréales panifiables a été surprenante à bien des égards. Les rendements ont dépassé toutes les attentes et la qualité, notamment les teneurs en protéine, était largement en-dessus des moyennes. Au final, près de 470'000 t de céréales panifiables se sont retrouvées sur le marché, créant ainsi une situation largement excédentaire (près de 100'000 t).

Pour éviter une pression sur les prix et gérer les quantités, trois mesures ont été prises :

- Nouvelle répartition du contingent d'importation N°27 pour l'année 2018, en déplaçant 10'000 t du 1<sup>er</sup> semestre 2018 sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2018. Cette mesure diminue les excédents pour la période de commercialisation de la récolte 2017
- Création de stocks stratégiques auprès des partenaires du marché
- Déclassements par la FSPC (détails dans le chapitre « gestion de l'offre »)

Au niveau de la protection à la frontière pour les céréales panifiables, la charge douanière est restée à son maximum de Fr. 23.-/dt sur toute la période sous revue. Ce maximum, fixé dans l'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr), cumulé à des prix européens très bas et à un cours de l'Euro fluctuant, a eu pour conséquence des prix à l'importation entre Fr. 46.-/dt et Fr. 49.-/dt pour un blé de qualité Top, soit nettement moins que le prix de référence de Fr. 53.-/dt fixé dans l'OIAgr.

#### **Produits de boulangerie importés**

Les importations de produits de boulangerie (chapitre douanier 1905) ont subi une très forte progression au cours des dernières années, passant de 44'000 t en l'an 2000 à presque 120'000 t en 2017.

La consommation par personne de pain et produits de boulangerie reste stable en Suisse, à environ 50 kg. L'augmentation de la population, soit 1.3 millions d'habitants supplémentaires sur la même période, a eu pour conséquence une consommation de produits de boulangerie en augmentation de 65'000 t.

Autrement dit, l'augmentation de la consommation en Suisse est plus qu'entièrement compensée par les importations de produits finis. Par conséquent, les boulangers, les meuniers et les producteurs suisses perdent continuellement des parts de marché.

Face à ces importations, la filière indigène est confrontée à deux problèmes majeurs : d'une part le prix, car ces produits sont beaucoup trop bon marché pour pouvoir les concurrencer et, d'autre part, la provenance, rarement indiquée.

Depuis plusieurs années maintenant, des réflexions sont en cours pour contrer ces importations, principalement en donnant de la visibilité aux produits suisses et en permettant aux consommateurs de choisir la production indigène. L'Association Pain suisse y travaille et nous ne pouvons qu'espérer que le succès soit au rendez-vous : une progression de la consommation de produits de boulangerie suisses aurait un impact positif sur toute la filière.

Grâce à une volonté commune de tous les échelons de la filière de maintenir une production et une transformation en Suisse, les prix indicatifs pour les céréales panifiables ont pu rester stables pour la récolte 2017, ce qui a donné un signal positif pour la commercialisation. Les prix indicatifs n'ont malheureusement pas été atteints pour la récolte 2017, en raison des stocks stratégiques dont une partie des coûts a été reportée sur les producteurs. Les déclassements de la

FSPC ont néanmoins permis d'éviter une pression encore plus grande sur les prix.

Le 28 juin 2018, les prix indicatifs « récolte » pour les céréales panifiables 2018 ont pu être fixés. Ils restent au même niveau que les prix indicatifs 2017, ce qui donne un signal positif pour la production et la transformation de matières premières indigènes.

## **LOI CHOCOLATIÈRE**

La FSPC participe au „groupe de pilotage pour l'exportation de denrées alimentaires“ de l'Administration fédérale des douanes. Ce groupe de travail a un rôle consultatif pour l'utilisation des moyens financiers dans le cadre de la loi chocolatière.

#### **Aides à l'exportation de la Confédération**

Pour l'année civile 2017, le budget de la Confédération était de Fr. 94.6 millions, dont Fr. 12.7 millions pour le secteur céréalier. La participation de la Confédération a été revue régulièrement, variant selon les mois entre 35 % et 85 % de la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'Union européenne. Pour l'année civile 2018, le secteur céréalier a obtenu Fr. 15.6 millions, soit 16.5 % d'un budget total de Fr. 94.6 millions.

#### **Aides à l'exportation par la filière**

Le reste de la différence de prix est jusqu'à 97.5% à charge de la FSPC et de la FMS. Les 2.5% restants sont à charge des entreprises exportatrices. En 2017, la FSPC a participé à hauteur de Fr. 6.3 millions pour garantir l'écoulement de 38'700 tonnes de farine indigène exportée sous forme de produits transformés. Ces soutiens sont financés par le fonds d'allègement de marché.

#### **Alternative aux soutiens à l'exportation**

L'OMC a décidé, en décembre 2015 à Nairobi, de supprimer les soutiens à l'exportation. Une solution alternative à la loi chocolatière est en préparation dans la filière depuis maintenant plus de trois ans, afin de garantir une mise en œuvre efficace et durable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La FSPC a toujours communiqué de la manière la plus transparente possible sur l'évolution de ce dossier, dont les enjeux sont majeurs pour la filière : maintien des parts de marché à l'exportation, des volumes de transformation pour les meuniers et des surfaces de production ; garantie de pouvoir bénéficier du nouveau supplément aux céréales versés par la Confédération aux producteurs pour un total de 15.8 millions de francs ; gestion des quantités produites pour éviter une pression sur les prix aux producteurs.

Le principe prévu est le suivant : les producteurs bénéficieront d'une nouvelle contribution pour les céréales panifiables et fourragères d'environ Fr. 120.-/ha dès 2019. En contrepartie et afin de financer les mesures de gestion de l'offre, les producteurs verront leurs cotisations au fonds d'allègement de marché augmenter. Les cotisations seront prélevées comme aujourd'hui par les centres collecteurs, avec exactement le même principe, sans charge administrative supplémentaire.

L'argent récolté sera utilisé pour gérer les quantités sur le marché par le biais de soutiens privés à l'exportation et, si nécessaire, par des déclassements.

Les détails de la solution alternative à la loi chocolatière ne sont pas encore connus à l'heure de rédiger ce rapport annuel, même si les grandes lignes sont maintenant définies. Une solution finale devra être disponible pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## CÉRÉALES FOURRAGÈRES

Les céréales fourragères ont également bénéficié de très bons rendements en 2017. Malgré cela, les quantités produites n'ont que légèrement dépassé les 500'000 t alors que les besoins en céréales des fabricants d'aliments se montent à environ 950'000 t. Les bonnes années, la production suisse couvre ainsi la moitié des besoins, mais la moyenne pluriannuelle est proche de 40 % seulement.

### Prix indicatifs

Malgré l'abandon par l'OFAG du compromis de la filière et la baisse de la protection à la frontière pour le maïs et le triticale au 1<sup>er</sup> juillet 2017, les négociations des prix indicatifs pour la récolte 2018 ont débouché sur un statu quo, ce qui donne un signal positif à la production.

### Conséquences de l'abandon du compromis de la filière

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017, l'OFAG a décidé de ne plus appliquer le compromis de la filière, qui consistait à fixer des droits de douane plus élevés durant la période de commercialisation de la récolte indigène, et des droits de douane plus bas en-dehors de cette période, le tout dans la marge fixée dans la législation.

Après une année, le bilan est difficile à tirer. Si les prix aux producteurs n'ont apparemment pas subi de pression trop forte, les bases pour la fixation des droits de douane restent par contre floues. Sur le principe, l'OFAG fixe mensuellement les droits de douane pour les matières premières fourragères en fonction des prix internationaux et

des annonces des importateurs, dont la FSPC ne fait pas partie. L'OFAG effectue ensuite des statistiques sur les prix à l'importation avec les données fournies par l'Administration fédérale des douanes. Dans ces statistiques, la marchandise bio n'est pas séparée de la marchandise conventionnelle, ce qui rend toute mise en valeur impossible.

La FSPC souhaite clarifier la situation des prix à l'importation et obtenir la transparence nécessaire sur le système, afin de ne pas créer de pression sur les prix producteurs.

### Céréales fourragères : réflexions pour améliorer l'approvisionnement indigène

Suite aux nombreuses discussions au sein de la filière pour tenter de promouvoir la culture des céréales fourragères suisses, l'Union suisse des paysans (USP) a créé un groupe de travail regroupant les producteurs de céréales, les producteurs de volailles, d'œufs et de porcs ainsi que des représentants de la grande distribution. L'objectif est de définir des mesures permettant d'augmenter la part de céréales fourragères suisses dans les aliments concentrés et de mieux mettre en valeur la production de viande suisse.

Trois pistes ont été étudiées pour un « approvisionnement durable en aliments » :

- Renforcer la production indigène, principalement de blé fourrager, en améliorant la rentabilité par une augmentation du prix payé aux producteurs
- Mieux mettre en valeur les sous-produits de l'industrie agro-alimentaire et étudier des substitutions aux importations
- Compléter la production suisse par des importations répondant à des critères écologiques et sociaux stricts.

Une consultation est prévue en 2018 auprès des partenaires concernés.

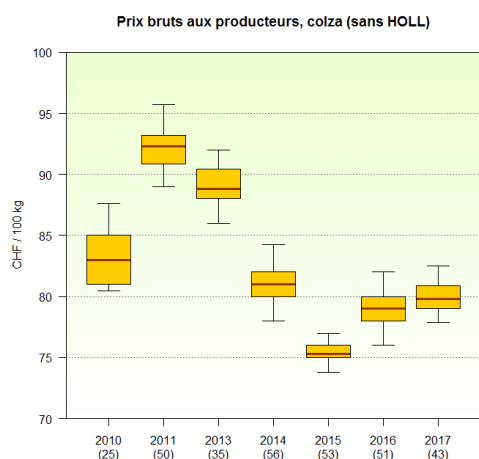
Pour la FSPC, ces réflexions sont importantes au sein de la filière. Pour augmenter les surfaces, il faut des prix plus élevés qui améliorent la rentabilité pour les producteurs. Ces prix plus élevés pour les matières premières doivent se reporter jusqu'aux consommateurs, qui soutiendront ainsi les filières suisses. Les discussions, même si elles sont sur la bonne voie, ne sont pas terminées. L'objectif est d'obtenir un signal clair pour la production pour les semis 2019.

## MARCHÉ DES OLÉAGINEUX

Les rendements de colza de la récolte 2017, avec 38 dt/ha, se situaient dans la fourchette supérieure. Conséquence : la quantité attribuée de 73'900 a été dépassée, avec une production de 77'600 t. Pour la récolte 2019, la demande des huileries suisses progresse à 93'500 t (2018 : 90'000 t). Cette augmentation fait suite à une demande plus élevée en colza HOLL.

Le marché reste stable pour le soja et le tournesol. Les transformateurs peuvent prendre en charge les mêmes quantités que celles attribuées en 2018. Le potentiel de production n'est cependant pas encore épuisé.

Les années passées ont montré l'importance d'un bon fonctionnement dans la gestion des quantités, en collaboration étroite avec la filière : c'est seulement grâce aux réductions et aux contrôles dans la mise en œuvre que les quantités excédentaires ont pu être réduites, évitant ainsi une forte pression sur les prix.



*Evolution des prix aux producteurs pour le colza (sans HOLL).*

La gestion des quantités par la FSPC, via le Pool de production oléagineux et les attributions aux producteurs, permet de maintenir les prix au niveau le plus élevé possible. Ainsi, malgré des fluctuations au cours des dernières années, nous pouvons profiter d'une situation relativement stable pour les prix des oléagineux en Suisse.

## ACCORD DE LIBRE-ECHANGE

L'ouverture insidieuse des frontières reste la plus grande menace pour les cultures de céréales et d'oléagineux en Suisse. Durant l'année sous revue, l'ouverture des frontières sous la forme d'accords de libre-échange a particulièrement préoccupé la FSPC. La Ma-

laisie exige des facilitations pour les exportations d'huile de palme en Suisse, dans une mesure telle que l'existence de la culture du colza suisse est mise en danger. La FSPC a ainsi poursuivi des actions avec la coalition composée d'organisations agricoles, de consommateurs, de défenseurs des droits humains et de protection de l'environnement. Le Conseil national a décidé à une très large majorité, en février 2018, d'exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec la Malaisie. La fin des négociations n'est pas prévue. Cela ne signifie pas que nous pouvons nous reposer sur nos lauriers. Le travail de persuasion au Conseil des Etats et les accords en discussion avec le Mercosur nécessitent notre engagement dans le futur.

## 2 ACTIVITÉS DE LA FSPC

La Fédération suisse des producteurs de céréales est l'organisation nationale des producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. La FSPC représente les intérêts des producteurs et s'engage pour de bonnes conditions-cadre politiques, pour une production orientée vers le marché, pour la promotion de la qualité et l'acquisition de nouveaux débouchés.

## ORGANES

Vous trouverez sur notre site internet la composition nominative des différents organes.

### ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (AD)

Les délégués se sont réunis le 7 novembre 2017 à la Seelandhalle de Chiètres (FR) pour leur assemblée ordinaire.

La partie statutaire a été suivie d'un exposé d'Olivier Félix (OFAG) et Stéphane Teuscher (Prométerre) avec pour titre « Produits phytosanitaires dans l'agriculture suisse: comment concilier protection des plantes, protection de l'environnement et production agricole ? ». L'importance de la protection des plantes a été démontrée, tout comme les mesures pour limiter à un très bas niveau les impacts sur l'environnement.

### COMITÉ

Le Comité de la FSPC s'est réuni à trois reprises durant l'année 2017-2018. Les thèmes centraux sont résumés comme suit :

- 20.09.2017: Mesures d'allègement de marché et loi chocolatière ; préparation de l'AD (comptes, budget, cotisations, programme d'activités) ; budget et soutiens du Pool de production oléagineux

- 09.04.2018: Déclassement de la récolte 2017 ; état de situation et suite à donner à la loi chocolatière ; paiement à la protéine des céréales panifiables dès la récolte 2019 ; gestion de l'offre des oléagineux ; prise de position sur le train d'ordonnances agricoles 2018
- 06.06.2018: Situation du marché et attribution des oléagineux ; état de situation et possibilité de financement de la loi chocolatière ; Fête du Blé et du Pain ; soutien au projet *Wheat advisor*

### COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur gère les nombreux dossiers de la Fédération. Il s'est réuni à neuf reprises, en particulier pour :

- Suivre l'évolution du marché indigène et international
- Surveiller et affiner la gestion des quantités des oléagineux 2017 et 2018
- Adopter les mesures prévues dans le cadre de la loi chocolatière
- Définir la position de la FSPC dans le cadre de la suppression des aides à l'exportation
- Définir une stratégie pour la négociation des prix indicatifs
- Approuver les mesures de communications « Actualités céréalières » et « Bulletin de marché »
- Approuver les mesures de communication extraordinaires (par exemple pour la Fête du Blé et du Pain)
- Suivre les dossiers sur les accords internationaux
- Suivre les travaux des commissions « oléagineux » et « maïs », ainsi que les activités de swiss granum, de l'AHCS et de l'APS
- Préparer les documents de l'AD pour le Comité (cotisations, comptes, programme d'activités et rapport annuel)
- Initier des discussions pour le soutien aux céréales fourragères suisses
- Traiter les diverses demandes, consultations et sollicitations.

Le Comité directeur est composé des personnes suivantes : Fritz Glauser, Ernst Meyer, Hansjakob Häberli, Daniel Dugerdil, et Stéphane Teuscher.

### COMMISSION « OLÉAGINEUX »

La Commission « oléagineux » est présidée par Daniel Dugerdil et est composée d'acteurs de toute la chaîne de valeur ajoutée. Elle s'est réunie à deux reprises, le 23.08.2017 et le 17.05.2018. Les principaux thèmes traités et décisions prises sont les suivants :

- Situation du marché, gestion des récoltes 2016 et 2017, préparation de la récolte 2018
- Elaboration d'une proposition de budget et de soutiens pour la récolte 2018, ainsi que le suivi des finances du Pool de production oléagineux
- Observation et suivi consultatif des attributions de colza.

### COMMISSION « MAÏS »

La Commission « maïs » a siégé à deux reprises sous la présidence de Jakob Widmer : le 29.11.2017 et le 29.05.2018. Les principaux thèmes traités et décisions prises sont les suivants :

- Développement d'un outil permettant d'affiner la fumure azotée du maïs, en collaboration avec Agroscope. L'OFAG a refusé de financer ce projet pourtant axé sur une meilleure utilisation des ressources. Les réflexions pour réaliser ce projet se poursuivent néanmoins, avec pour objectif que les producteurs puissent gérer la fumure azotée dans le maïs de manière optimale.
- Suivi de l'évolution du marché et de l'état des cultures
- Suivi des contaminations par les fusarioses et des teneurs en mycotoxines dans le maïs
- Participation à la journée d'informations de l'IMIR à Bad Krozingen-Hausen (D) et au Comité de l'IMIR.

### SECRETARIAT

Le secrétariat assure la gestion opérationnelle ainsi qu'une grande partie de la représentation de la Fédération auprès des différentes institutions. Au 30.06.2018, le secrétariat est composé de quatre personnes : Pierre-Yves Perrin (90 %), ingénieur agronome EPFZ et directeur, Rahel Manser (80%), ingénieure agronome HES et responsable de projets, Lisa Studer (60 %), ingénieure agronome EPFZ et responsable de la communication, ainsi que Nicole Weber (50 %), employée de commerce responsable de la comptabilité.

Pierre-Yves Perrin gère en outre le secrétariat de l'Association des centres collecteurs de céréales de Suisse (ACCCS).



## COMMUNICATION

### NEWSLETTER

La Newsletter est un E-Mail qui présente les thèmes et activités actuels de la FSPC avec des liens sur les documents plus complets ou des pages internet. Dans l'année sous revue, six Newsletter ont été envoyées.

Il est possible de s'inscrire à la Newsletter sur le site internet de la FSPC. Les possibilités de se désinscrire sont précisées dans chaque Newsletter.

### SITE INTERNET

Le nouveau site internet, basé sur un système plus moderne, a fait ses preuves durant l'année sous revue. La FSPC a régulièrement contrôlé et mis à jour les informations de son site internet durant l'année passée. Vous y trouverez des statistiques, nos communiqués de presse et prises de position, des informations sur les attributions des oléagineux, les « Actualités céréalières » et les « Bulletins de marché ».

### « ACTUALITÉS CÉRÉALIÈRES »

La FSPC a informé ses membres à quatre reprises via les « Actualités céréalières » durant l'année sous revue, dans le Bauernzeitung et dans l'Agri, avec les thèmes suivants :

- 04.08.2017 : prix indicatifs stables ; le son est un sous-produit de meunerie d'une grande valeur
- 13.10.2017 : déclassement de blé panifiable et défis dans le cadre de l'alternative à la loi chocolatière
- 16.02.2018 : augmentation des cotisations pour la gestion des quantités et importations d'huile de palme
- 18.05.2018 : colza et alternative à la loi chocolatière



Les faits présentés dans les « Actualités céréalières » sont accompagnés de dessins humoristiques.

### BULLETINS DE MARCHÉ

Les *Bulletins de marché* de la FSPC sont envoyés aux délégués et suppléants, premiers intervenants et membres du Comité. Ils sont également disponibles sur notre site Internet et envoyés par E-mail avec la Newsletter.

Les quatre *Bulletins de marché* publiés durant l'année sous revue ont fourni des informations objectives sur les thèmes suivants en lien avec les marchés :

- Juillet 2017 : Prix producteurs pour la récolte 2016, perspective pour les céréales panifiables 2017 et 2018.
- Octobre 2017 : situation quantitative du colza ; évolution des prix en Suisse et à l'international ; recherche de solution pour remplacer l'huile de palme dans les aliments et les denrées alimentaires.
- Mars 2018 : récolte 2017 et situation du marché.
- Juin 2018 : prix producteurs pour la récolte 2017 ; perspectives pour les céréales panifiables 2018 et 2019.

### MÉDIAS ET EXPOSÉS

Au cours de cet exercice, la FSPC a publié dix communiqués de presse et rédigé ou participé à la rédaction de quinze articles pour la presse agricole. L'alternative à la loi chocolatière a constitué un thème très demandé durant l'année écoulée et la FSPC est intervenue à de nombreuses reprises pour des exposés. La FSPC a également participé, en qualité d'orateur, à sept assemblées ou événements ; elle a donné sept sessions de formation dans des écoles d'agriculture, sur les mécanismes des marchés et la politique céréalière.

### FOIRES ET EXPOSITIONS

La FSPC a mis à disposition son matériel publicitaire et son matériel de stand pour quatre expositions. Les centres collecteurs, paysans et organisations agricoles apprécient grandement cette offre.

L'année sous revue a été marquée par les préparations pour la Fête du Blé et du Pain qui a eu lieu du 15 au 26 août à Echallens. Cette fête, qui se déroule tous les dix ans, est centrée sur le blé et le pain. La FSPC, en collaboration avec d'autres partenaires de la filière, a organisé une exposition durant la fête. Dans le cadre de la Fête du blé et du Pain, le musée de la Maison du Blé et du Pain a présenté une exposition intitulée « Le pain de demain », à laquelle la FSPC a collaboré.

## **GESTION DE L'OFFRE**

### **ALLÈGEMENT DU MARCHÉ DES CÉRÉALES**

Pour les céréales panifiables, l'allègement de marché est basé sur deux piliers : d'une part le déclassement en céréales fourragères et, d'autre part, les aides à l'exportation dans le cadre de la loi chocolatière. Les deux mesures sont financées par le fonds d'allègement de marché. Les cotisations des producteurs au fonds d'allègement de marché se montaient à Fr. 0.82/dt pour la récolte 2017. Elles ont été augmentées à Fr. 2.63/dt pour la récolte 2018, pour préparer l'alternative à la loi chocolatière.

#### **Récolte 2017 : quantités déclassées**

Suite à une récolte 2017 marquée par des hauts rendements et des surplus importants constatés sur les marchés, la FSPC, en collaboration avec les partenaires de la filière, a pris différentes mesures pour gérer les quantités. Ainsi, le contingent d'importation N°27 a été réparti différemment sur l'année civile 2018, en déplaçant 10'000 t du 1<sup>er</sup> semestre sur le 2<sup>ème</sup> semestre. Ensuite, des stocks stratégiques ont été créés auprès des partenaires, en raison de la bonne qualité de la récolte 2017. Cette quantité pourra être utilisée en cas de récolte qualitativement ou quantitativement plus faible.

En novembre 2017, la FSPC a publié un appel d'offres pour le déclassement du solde des quantités excédentaires, laissant ouvert la quantité et la qualité.

Sur un total de 34'000 t proposées au déclassement, le Comité directeur a établi des contrats de déclassement pour 24'150 t.

Au décompte final, ce sont 22'000 t de céréales panifiables qui ont été mises en valeur dans le secteur fourrager, certains partenaires ayant réussi à trouver des contrats de commercialisation supplémentaires. Le coût de cette mesure de déclassement est de 2.7 millions de francs, soit en moyenne Fr. 12.30/dt.

Sur les dix dernières récoltes, la FSPC a procédé à des déclassements pour un total de 130'000 t, soit 3 % de la quantité de céréales panifiables produites. Sur la même période, les quantités importées dans le cadre du contingent d'importation N°27 ont dépassé les 70'000 t usuelles à quatre reprises, sur demande de la filière et pour combler des manques sur le marché indigène, pour environ 80'000 t.

### **Loi chocolatière**

Les soutiens à l'exportation décrits dans le chapitre „Loi chocolatière“ ont permis d'exporter, entre 2010 et 2017, environ 280'000 t de farine, soit plus de 370'000 t de céréales, pour un coût moyen d'environ Fr. 4.75/dt de céréales à charge de la FSPC. Les soutiens à l'exportation coûtent par conséquent moins chers que des déclassements.

### **POOL DE PRODUCTION OLÉAGINEUX (PPO)**

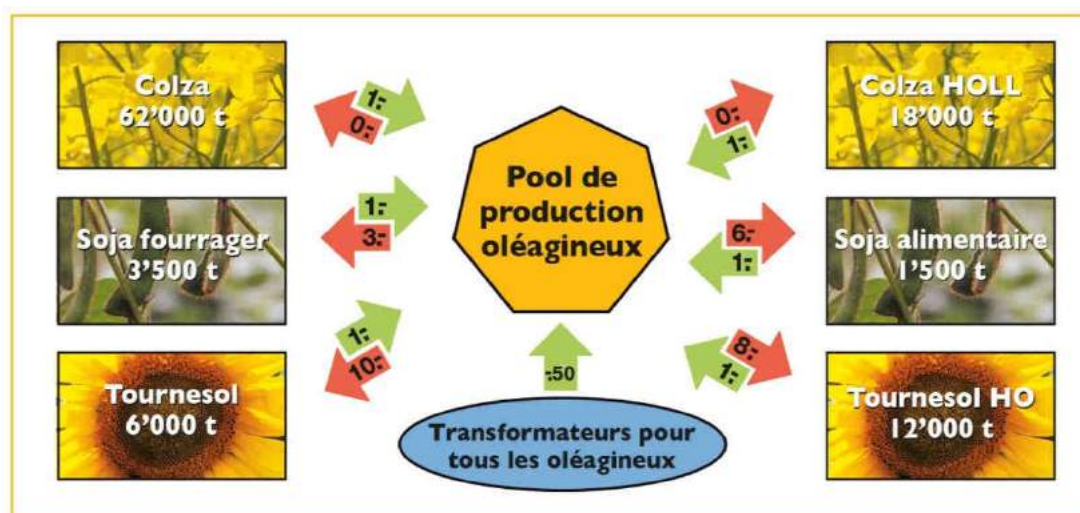
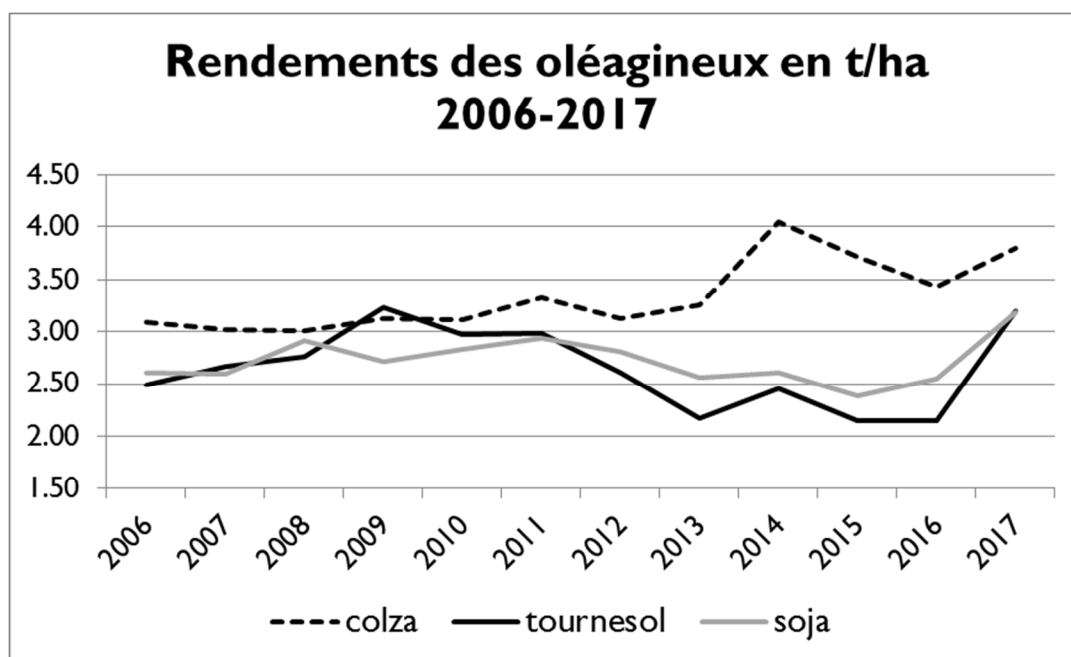
Le Pool de production oléagineux (PPO) a pour objectif le maintien de la production et de la transformation d'oléagineux en Suisse. Un équilibre entre l'offre et la demande permet d'optimiser les parts de marché et d'obtenir les meilleurs prix possibles. Le PPO doit jouer ici le rôle « d'instrument de péréquation » pour les différents oléagineux. Les transformateurs financent Fr. 0.50/dt et les producteurs Fr. 1.-/dt au Pool de production oléagineux. Le fonctionnement détaillé du pool peut être consulté sur le site internet de la FSPC.

### **ATTRIBUTION DES OLÉAGINEUX**

Comme pour la récolte 2018, tous les producteurs ont reçu une attribution pour la quantité demandée pour la récolte 2019. Les huileries peuvent même transformer plus de colza que durant les années précédentes.

La récolte de colza 2017 a bénéficié de très bons rendements, avec en moyenne 38 dt/ha. Les rendements de tournesols et soja étaient également très bons, avec 32 dt/ha, respectivement 31.9 dt/ha. Pour le soja, cela correspond à un nouveau record. Pour le tournesol, de tels rendements n'avaient pas été atteints depuis 2009.





Fonctionnement du Pool de production oléagineux, récolte 2017

## PRISES DE POSITION ET INTERVENTIONS

La FSPC a été consultée à sept reprises au cours de l'exercice sous revue. Outre plusieurs prises de position relatives à la protection à la frontière, la FSPC a également répondu aux demandes en lien avec les produits phytosanitaires, les réglementations PER ou les demandes de trafic de perfectionnement. Les autres consultations importantes sont les suivantes :

- Politique agricole : train d'ordonnances de l'automne 2017
- Modification de la législation sur le Cassis de Dijon, pour laquelle la FSPC propose d'exclure les denrées alimentaires de son champ d'application.

Sur les sujets qui ne concernaient pas directement la FSPC, cette dernière a fait part de ses remarques à l'USP ou à swiss granum.

La FSPC est en outre régulièrement intervenue auprès de la Confédération, afin de rendre attentive à la protection à la frontière insuffisante pour les céréales : les prélèvements à la frontière maximums sont trop faibles pour les céréales panifiables, ce qui implique des importations en-dessous des prix de référence. Pour les céréales fourragères, la FSPC est également intervenue à plusieurs reprises auprès de l'OFAG pour clarifier la base sur laquelle se font les adaptations de droits de douane (voir chapitre 1, céréales fourragères).

La FSPC s'est également engagée contre l'accord de libre-échange avec la Malaisie.

### 3 COLLABORATIONS SWISS GRANUM

#### COMMISSION „MARCHÉ - QUALITÉ CÉRÉALES“

Les activités principales de cette commission, qui a siégé à cinq reprises durant l'année sous revue, peuvent être résumées comme suit :

- Engagement, avec succès dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour intégrer les sous-produits de meunerie dans le programme PLVH (Production de lait et de viande basée sur les herbages)
- Prix indicatifs pour les céréales panifiables des récoltes 2017 et 2018 : les prix indicatifs pour les céréales panifiables sont restés inchangés pour les deux récoltes, ce qui donne un signal positif aux producteurs, mais également pour toute la filière
- Adaptation du système de paiement à la protéine pour le blé panifiable de la classe Top : des petites adaptations ont été apportées au système, afin de mieux répondre aux besoins de la meunerie
- Demande, acceptée par l'OFAG, de modifier la répartition des tranches du contingent d'importation N°27 pour l'année 2018
- Prix indicatifs des matières premières fourragères 2018 : ces prix ont été approuvés sans modification par rapport aux prix indicatifs 2017, ce qui donne un signal positif en faveur de la production de céréales fourragères indigènes
- Transparence du marché : estimations et recensements de récoltes, recensement de la qualité, bilan quantitatif de la récolte 2017
- Adoption des conditions de prise en charge pour la récolte 2018
- Adaptation du règlement sectoriel Suisse Garantie pour le 1<sup>er</sup> juillet 2018

#### COMMISSION « MARCHÉ TRANSFORMATION OLÉAGINEUX »

Les activités principales de cette commission peuvent être résumées comme suit :

- Clarification de la prise en charge et de la commercialisation de la récolte 2017 de colza
- Transparence du marché : échanges d'informations, publications des prix et des quantités contractées
- Fixation des conditions de prise en charge pour la récolte 2018

Cette commission, pour la période sous revue, a siégé à une seule reprise.

#### COMMISSIONS TECHNIQUES

D'entente avec l'OFAG, les trois commissions techniques (CT «céréales panifiables», CT «céréales fourragères et protéagineux» et CT «oléagineux») fonctionnent également comme «commissions d'experts» pour le Catalogue national.

Ces commissions affinent les exigences pour l'expérimentation et l'inscription des variétés, sélectionnent les variétés à tester, planifient les essais variétaux, établissent et publient les listes recommandées (LR). La liste des membres des différentes commissions techniques ainsi que les listes recommandées peuvent être consultées sur [www.swissgranum.ch](http://www.swissgranum.ch) ou [www.fspc.ch](http://www.fspc.ch).

Durant la période sous-revue, les commissions techniques ont élaboré une solution pour l'avenir des essais variétaux, en collaboration avec Agroscope qui a dû revoir ses budgets à la baisse. La filière participe dès 2018 avec un financement supplémentaire, afin de garantir des essais variétaux de qualité.

Les délégués de la FSPC avaient ainsi accepté, le 7 novembre 2017, d'augmenter les cotisations à swiss granum d'un centime par décitonne pour financer l'augmentation du coût de ces essais.

#### GRUPE DE TRAVAIL « SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »

Ce groupe de travail se réunit deux à trois fois par année, entre juillet et octobre, pour faire le point sur les résultats du monitoring mycotoxines et émettre des recommandations aux partenaires de la filière.

La récolte 2017 a bénéficié de très faibles contaminations en mycotoxines, ce qui était très positif. Le niveau de contamination de la récolte 2017 est ainsi le plus faible depuis la mise en place du monitoring mycotoxines en 2007.

La récolte 2017 de maïs grain n'a pas rencontré de problème majeur.

Au niveau des recommandations, rappelons les mesures préventives suivantes : éviter une rotation trop chargée en céréales et en maïs, éviter le semis de céréales après du maïs grain ou du maïs d'ensilage, enfouir proprement les résidus de récolte (labour) et choisir des variétés de céréales peu sensibles.

## **GROUPE DE TRAVAIL « MARQUE DE GARANTIE »**

Ce groupe de travail a siégé à une seule reprise durant l'exercice sous revue, afin d'actualiser le règlement sectoriel des céréales et oléagineux.

Une adaptation majeure de ce règlement a été l'introduction d'une obligation pour les producteurs de payer les cotisations professionnelles pour pouvoir produire des matières premières Suisse Garantie. Cette décision permet de sécuriser le financement de l'alternative à la loi chocolatière.

Le nouveau règlement sectoriel est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

## **AUTRES ORGANISATIONS**

### **UNION SUISSE DES PAYSANS (USP)**

La FSPC représente les intérêts des producteurs de céréales au sein de l'USP. Par ce biais, nos positions peuvent être représentées avec plus de poids face à des tiers. Nos arguments permettent de défendre les producteurs de céréales, mais également le secteur des grandes cultures dans son ensemble.

La FSPC, durant la période sous revue, a participé activement à la commission « production végétale » ainsi qu'à la plateforme « produits phytosanitaires ». Celles-ci servent à l'échange d'informations et une communication homogène. Une coordination dans la communication est particulièrement importante en relation avec l'utilisation des produits phytosanitaires.

### **SWISSEM, AGROSOLUTION, DSP AGRIMMO, PAG-CH, FRAG**

La FSPC collabore avec d'autres organisations, parmi lesquelles :

- Agrimmo : représentation au Conseil d'administration pour la gestion du bâtiment de la Belpstrasse 26, en partie propriété de la FSPC
- Agrosolution : représentation au Conseil d'administration
- Delley Semences et Plants (DSP) : représentation au Conseil d'administration
- Plateforme Grandes Cultures Suisses (PAG-CH) et Forum Recherches Ackerbau Grandes cultures (FRAG) : échanges d'informations et de connaissances, évaluation des activités et propositions de recherches pour Agroscope. La présidence du FRAG est assurée par Pierre-Yves Perrin
- Swisssem : groupes de travail « céréales » et « semences bio ».

## **4 PROMOTION**

### **ASSOCIATION « PAIN SUISSE » (APS)**

L'Association Pain Suisse (APS) a pour objectif de promouvoir la consommation de pain et de pâtisseries en Suisse et, partant, celle de céréales. Vous trouverez la composition de l'APS sur le site internet [www.painsuisse.ch](http://www.painsuisse.ch).

Au cours des derniers mois, l'APS a porté son attention sur le plan de financement 2018-2021. En raison des annonces de démissions du BCS et de la FMS, des discussions ont eu lieu sur le financement de l'association. Pour la FSPC, un financement de l'APS n'est envisageable que si les autres échelons de transformation participent également, avec les mêmes montants. Avec le financement, il était également nécessaire de redéfinir l'orientation des mesures de communication communes. En mars 2018, un workshop sur le thème « Communication commune sur le pain suisse » a eu lieu. La FSPC s'est engagée en particulier pour mieux déclarer l'origine du pain suisse sur les lieux de vente à l'avenir. En collaboration avec les partenaires du commerce de détail, le BCS et la FSM, le financement et les cotisations ont finalement été acceptés. Cela garantit non seulement une participation équitable entre les partenaires, mais également une augmentation du budget.

Au total, l'Association a dépensé environ Fr. 601'820.- en 2017, financés pour moitié par les membres et pour moitié par les mesures de promotion des ventes de la Confédération.

Parmi les mesures les plus importantes en 2017, citons :

- Réseaux sociaux : communication sur Facebook, Instagram et par des Newsletters
- Réalisation de nombreux articles techniques, reportages et films pour une diffusion via le site internet, la Newsletter ou les médias sociaux
- Concours de photos en été et calendrier de l'Avent en décembre
- Quatorze cours au centre de compétence Richemont
- Contributions aux réseaux sociaux par des posts, des vidéos et des recettes provenant de neuf régions
- Développement des publications
- Co-organisation de la Journée Qualité du blé et de la Fête du Blé et du Pain

## ASSOCIATION « HUILE DE COLZA SUISSE » (AHCS)

L'objectif de l'association « Huile de colza suisse » est d'améliorer l'image de l'huile de colza, en particulier grâce à ses particularités diététiques exceptionnelles, de promouvoir les ventes et de gagner des parts de marchés dans le secteur des ménages privés et de la gastronomie. La composition de l'Association peut être consultée sur [www.colza.ch](http://www.colza.ch).

En 2017, l'AHCS a dépensé près de Fr. 1'081'923.-, dont Fr. 480'000.- provenaient des mesures de promotion des ventes de la Confédération. Le reste est financé par les cotisations des membres.

La décision d'aborder également la gastronomie en plus des ménages a été poursuivie durant cette année. Pour ce faire, les mesures de marketing et les priorités suivantes ont été mises en œuvre en 2017 :

- Campagne avec des affiches, des annonces et des rapports techniques dans les presses grand public et spécialisée
- Concours on-line au printemps via la revue spécialisée Migusto de la Migros et Annemarie Wildeisen
- Concours on-line en automne sur les étiquettes des bouteilles d'huile de colza achetées à la Coop, ainsi que via les magazines Annemarie Wildeisen et Landliebe
- Concours dans les revues spécialisées dans la gastronomie
- Collaboration médiatique avec Annemarie Wildeisen

## SUISSE GARANTIE

Pratiquement toute la production de céréales panifiables, de colza, de soja et de tournesol est commercialisée sous la marque de provenance Suisse Garantie. Au niveau agricole, la gestion de la base de données est établie au travers d'Agrosolution ; les contrôles sur les exploitations peuvent ainsi avoir lieu en même temps que les contrôles PER.

### Informations et documents

Le site internet [www.swissgranum.ch](http://www.swissgranum.ch) fournit des informations sur Suisse Garantie, les formulaires d'inscription pour tous les échelons de la filière, ainsi que le règlement de branche.

La FSPC va poursuivre son engagement pour que le pain et les produits de boulangerie bénéficient du logo Suisse Garantie également sur le front de vente. Cela permettrait de se différencier des produits importés.



La campagne actuelle de l'AHCS montre la diversité d'utilisation des huiles de colza.

## AGRO MARKETING SUISSE (AMS)

L'objectif de l'AMS est de promouvoir les ventes de l'ensemble des matières premières suisses. L'AMS est en particulier responsable de l'indication de provenance Suisse Garantie. La FSPC est représentée au comité et dans les commissions techniques d'Agro-Marketing Suisse (AMS) par Pierre-Yves Perrin. La représentation de la filière dans les autres groupes de travail se fait d'entente avec swiss granum.

Le Comité d'AMS s'est particulièrement investi dans les éléments suivants :

- Évolution de la stratégie de communication de Suisse Garantie, avec une réflexion de fond quant aux arguments à communiquer aux consommateurs. La nouvelle campagne de communication s'intitule « L'essentiel est invisible pour les yeux » et met en avant des éléments importants pour la production suisse tels que le savoir-faire, la durabilité, la régionalité, les normes de production ou la protection de l'environnement
- Révision de la clé de répartition entre les membres d'AMS pour le financement de l'organisation
- Approbation du règlement général et des règlements sectoriels Suisse Garantie



## 5 STATISTIQUES

Tableau I : Prix garantis et prix indicatifs des céréales panifiables (en Fr./dt)

	Prix garantis <sup>①</sup> (Fr./dt)			Prix indicatifs (Fr./dt)						
	1990	1995	2000	2010	2013 «récolte et après-récolte»	2014 «récolte»	2015 «récolte»	2016 «récolte»	2017 «récolte»	2018 «récolte»
Blé Top	112.00			Pas de prix indicatifs	Pas de prix indicatifs	52.00	52.00	52.00	52.00	52.00
Blé I	107.00	104.00	75.00			50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Blé II	103.00	97.00	70.00			49.00	49.00	49.00	49.00	49.00
Blé III	99.00					45.00	45.00	45.00	45.00	-
Blé biscuit	98.00	100.00	69.00			49.00	49.00	49.00	49.00	49.00
Seigle	105.00	93.00	62.00			40.00	40.00	40.00	40.00	40.00
Epeautre A	98.00	98.00	66.00		56.00/54.00	56.00	56.00	56.00	56.00	56.00
Epeautre B			52.00							

①: Prix de prise en charge par la Confédération (sans déduction de la taxe de coresponsabilité)

②: Diminution du droit de douane: Fr. 3.- par 100 kg au 1er juillet 2005 et 2007 ainsi que Fr. 4.- par 100 kg au 1er juillet 2009

**Prix indicatif jusqu'en 2010:** prix producteur pour une marchandise livrée, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge

**Prix indicatif dès 2011:** Prix indicatif "récolte" respectivement "après récolte" pour les céréales panifiables, départ centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum.

Source : FSPC et swiss granum



**Tableau 2 : Prix indicatifs des matières fourragères et des protéagineux (en Fr./dt)**

	Prix indicatifs (Fr./dt)										
	1990	1995	2000	2005 <sup>①</sup>	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Blé fourrager				43.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Orge	68.00	59.50	47.00	40.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Triticale	68.00	59.50	48.00	41.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Avoine	67.00	55.50	43.00	37.00	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50
Maïs	73.00	61.50	49.00	42.00	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Pois protéagi- neux	75.00	64.00	53.00	46.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00
Féverole	68.00	59.50	47.00	43.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Lupin blanc				51.00	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50

<sup>①</sup> : Diminution du droit de douane au 1<sup>er</sup> juillet 2005 de Fr. 3.- par 100 kg pour les matières riches en énergie et de Fr. 1.- par 100 kg pour les matières riches en protéine.

**Prix indicatif** : prix producteur pour une marchandise livrée, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge

Sources : USP et swiss granum

**Tableau 3 : Prix garantis et prix payés aux producteurs des oléagineux (en Fr./dt)**

	Prix garantis <sup>①</sup> (Fr./dt)		Prix moyens <sup>②</sup> (Fr./dt)						
	1995	1999	2000	2010	2014	2015	2016	2017	2018
Colza	165.00	150.00	ca. 70.00	78.76-81.76	78.40-81.40	71.55-74.55	74.43-77.43	73.73-76.70	73.88-76.88
Tournesol	165.00	165.00	ca. 73.00	80.75-83.75	78.56-81.56	76.83-79.83	76.49-79.49	76.49-79.49	③
Tournesol «high oleic»				84.70-87.70	88.46-91.46	82.81-85.81	80.60-83.60	79.25-82.25	③
Soja		165.00	50.00 - 55.00	53.69-56.69	57.92-60.92	49.98-53.98	53.45-56.46	53.20-56.20	③

<sup>①</sup> : Prix de prise en charge par la Confédération

<sup>②</sup> : Le prix payé au producteur est un prix départ centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée. Estimation avant la récolte.

<sup>③</sup> : Les prix ne sont pas encore connus pour la récolte 2018

Sources : OFAG et swiss granum

**Tableau 4 : Evolution des surfaces en hectares (ha)**

	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015	2016	2017	2018*
Blé panifiable <sup>①</sup>	97'249	99'694	94'109	83'744	77'853	76'298	75'654	75'443	75'541	75'000
Seigle	3'446	6'862	3'643	1'677	2'248	1'924	1'928	1'985	2'004	1'900
Epeautre	2'609	2'667	1'467	2'428	4'136	3'628	3'985	4'607	4'978	5'700
Autres céréales panifiables <sup>②</sup>	115	213	41	190	138	138	164	273	402	425
<b>Total cér. panifiables</b>	<b>103'419</b>	<b>109'436</b>	<b>99'260</b>	<b>88'039</b>	<b>84'375</b>	<b>81'988</b>	<b>81'731</b>	<b>82'308</b>	<b>82'925</b>	83'025
Blé fourrager <sup>③</sup>				6'334	9'057	8'344	8'309	8'276	6'377	6'300
Orge	60'036	54'681	45'741	37'689	28'949	27'125	28'548	28'641	28'088	28'400
Triticale	10'480	6'135	10'306	11'811	10'274	8'269	8'252	8'721	8'523	8'300
Avoine	10'431	8'342	5'067	2'950	1'789	1'590	1'587	1'684	1'899	1'900
Maïs grains <sup>④</sup>	27'367	26'088	22'006	20'612	15'208	15'713	12'564	14'166	15'192	15'250
Autres céréales fourragères	234	566	291	254	170	182	196	221	245	250
<b>Total cér. fourragères</b>	<b>108'548</b>	<b>95'812</b>	<b>83'411</b>	<b>79'650</b>	<b>65'447</b>	<b>61'223</b>	<b>59'456</b>	<b>61'709</b>	<b>60'324</b>	60'400
<b>Total céréales</b>	<b>211'967</b>	<b>205'248</b>	<b>182'671</b>	<b>167'689</b>	<b>149'822</b>	<b>143'211</b>	<b>141'187</b>	<b>144'017</b>	<b>143'249</b>	143'425
Pois protéagineux	1'676	1'921	2'581	4'807	3'483	3'759	4'355	4'553	4'109	4'300
Féverole	159	307	275	272	274	493	556	646	1'039	1'050
Lupin			36	99	59	77	105	115	115	120
Autres protéagineux								676	815	880
<b>Total protéagineux</b>	<b>1'835</b>	<b>2'228</b>	<b>2'892</b>	<b>5'178</b>	<b>3'816</b>	<b>4'329</b>	<b>5'016</b>	<b>5'990</b>	<b>6'078</b>	6'350
Colza	16'813	14'474	14'343	17'651	21'806	23'184	23'432	20'979	20'419	24'000
Tournesol		461	3'579	5'083	3'563	3'957	4'568	4'885	5'258	5'450
Soja	1'075	1'747	952	1'518	1'087	1'496	1'719	1'765	1'695	1'700
Autres oléagineux					178	182	172	206	243	273
<b>Total oléagineux</b>	<b>17'888</b>	<b>16'682</b>	<b>18'874</b>	<b>24'252</b>	<b>26'634</b>	<b>28'819</b>	<b>29'891</b>	<b>27'835</b>	<b>27'615</b>	31'423

① : Classes Top, I, II, III et biscuit

② : Y compris nouvelles espèces dès 2016

③ : Variétés de blé fourrager selon liste recommandée

④ : nouvelle méthode de calcul dès 2011

\* provisoire

Sources : USP et swiss granum

**Tableau 5 : Evolution des volumes de production en tonnes**

	1990	2000	2005	2010	2014	2015	2016	2017*
Blé panifiable (propre à la panif.)			384'100	376'028	362'454	387'617	292'937	411'975
Epeautre (propre à la panif.)			} 15'500	12'826	12'947	12'947	12'100	19'196
Seigle (propre à la panif.)				10'072	3'179	11'179	7'831	11'325
Autres cér. panifiables (propres à la panif.)				467	445	553	2'259	3'535
<b>Cér. panifiables</b> (propres à la panif., incl. semence)				<b>399'600</b>	<b>399'393</b>	<b>379'025</b>	<b>412'296</b>	<b>315'127</b>
Blé panifiable (déclassé, impropres à la panif.)			76'300	58'034	96'349	54'170	25'800	40'124
Autres cér. panifiables (impropres à la panif.)			3'000	5'865	11'448	1'013	1'370	1'038
Blé fourrager			43'700	57'024	59'089	54'452	38'002	45'454
Orge	324'375	267'103	225'575	169'920	196'951	193'737	154'776	210'112
Avoine	50'421	24'953	14'213	7'948	7'773	7'001	5'734	8'157
Triticale	52'578	61'898	66'577	56'705	48'968	48'270	34'592	50'286
Maïs grain sk	225'415	211'922	198'260	142'858	168'325	112'529	143'373	50'286
Autres cér. fourragères	1'142	1'462	2'000	883	1'167	1'127	935	1'257
<b>Total cér. fourragères</b>			<b>629'625</b>	<b>499'237</b>	<b>590'070</b>	<b>472'299</b>	<b>404'582</b>	<b>406'714</b>
<i>Dont céréales panifiables, déclassées, impropres à la panification.</i>			79'300	63'899	107'797	55'183	27'170	41'162
Semences de céréales panifiables	20'600	18'500	18'000	15'837	16'664	16'125	15'418	15'418
Semences de céréales fourragères	12'800	11'000	9'000	9'118	7'637	8'239	7'886	7'886
<b>Total semences de céréales</b>	<b>33'400</b>	<b>29'500</b>	<b>27'000</b>	<b>24'955</b>	<b>24'301</b>	<b>24'364</b>	<b>23'304</b>	<b>23'304</b>
<b>Total céréales</b>	<b>33'400</b>	<b>29'500</b>	<b>1'056'225</b>	<b>923'585</b>	<b>993'396</b>	<b>908'959</b>	<b>743'013</b>	<b>876'049</b>
Pois protéagineux	6'697	8'954	17'900	14'537	14'074	15'033	9'021	14'118
Féverole	782	1'137	1'200	851	1'430	1'472	1'691	3'184
Autres protéagineux			300	189	245	311	2'037	3'803
<b>Total protéagineux</b>	<b>7'479</b>	<b>10'091</b>	<b>19'400</b>	<b>15'577</b>	<b>15'749</b>	<b>16'816</b>	<b>12'749</b>	<b>21'105</b>
Colza	43'215	39'060	58'800	67'900	93'945	87'004	71'900	77'612
Tournesol		11'666	15'000	10'600	9'730	9'789	13'000	16'449
Soja	2'611	3'750	4'000	3'076	3'882	4'054	4'500	5'642
Autres oléagineuxj				400	497	333	352	478
<b>Total oléagineux</b>	<b>45'826</b>	<b>54'476</b>	<b>77'800</b>	<b>81'976</b>	<b>108'054</b>	<b>101'180</b>	<b>89'752</b>	<b>100'181</b>

① : y compris nouvelles espèces dès 2016

\* provisoire

Sources : USP et swiss granum

② : nouvelle méthode de calcul dès 2011

**Tableau 6 : Rendements moyens par unité de surface (en dt/ha)**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Blé panifiable d'automne	59.2	60.0	57.7	62.5	58.1	53.6	62.7	60.7	44.3	61.4
Blé panifiable de printemps	50.2	50.5	51.0	51.8	49.0	49.1	53.2	49.0	34.8	49.9
Blé fourrager	71.1	71.1	64.8	77.1	65.8	64.3	72.4	67.0	47.3	72.0
Seigle	60.1	63.6	61.0	66.1	59.2	55.1	67.2	61.8	42.4	62.0
Epeautre	39.4	37.9	38.9	44.4	37.4	37.8	43.4	36.0	30.3	40.8
Méteil de cér. panifiables	60.2	63.6	61.1	66.0	57.7	52.9	53.6	51.9	42.4	62.0
Orge d'automne	61.3	64.9	60.5	65.3	65.3	58.8	74.8	70.0	56.4	73.9
Orge de printemps	47.9	51.1	51.8	52.4	53.3	39.5	62.6	57.0	36.9	52.8
Triticale	59.0	60.7	56.8	63.9	58.5	55.1	61.0	60.5	41.5	59.5
Avoine	50.9	55.0	49.9	51.8	53.4	47.4	53.1	49.0	42.2	53.8
Maïs grains <sup>①</sup>	97.0	104.1	94.3	114.7	108.4	100.9	107.8	89.9	101.9	113.0
Méteil de cér. fourragères	50.4	50.9	51.9	59.5	53.3	39.2	64.1	57.6	42.3	52.8
Pois protéagineux	38.8	39.1	41.7	40.3	37.8	34.0	37.4	34.5	19.8	34.4
Féverole	33.9	32.0	31.0	36.9	31.0	25.7	29.0	26.5	26.2	29.1
Colza	30.1	31.3	31.1	33.3	31.2	32.6	40.5	37.1	34.3	38.0
Tournesol	27.6	32.3	29.8	29.8	26.2	21.8	24.6	21.4	26.6	32.0
Soja	29.1	27.1	28.3	29.4	28.1	25.3	25.9	23.6	25.5	31.9

① : nouvelle méthode de calcul dès 2011

\* provisoire

Source : USP et swiss granum

**Tableau 7 : Importations dans le cadre du contingent tarifaire n° 27 «céréales panifiables» en tonnes**

Trimestre	Blé	Seigle	Epeautre	Engrain/Amidonner	Autres	Total
<b>Total 2005</b>	<b>23'445</b>	<b>1'246</b>	<b>3'258</b>	<b>409</b>	<b>31</b>	<b>28'389</b>
<b>Total 2006</b>	<b>49'847</b>	<b>1'610</b>	<b>4'560</b>	<b>224</b>	<b>41</b>	<b>56'282</b>
<b>Total 2007</b>	<b>72'074</b>	<b>3'892</b>	<b>6'430</b>	<b>987</b>	<b>22</b>	<b>83'405</b>
<b>Total 2008</b>	<b>79'074</b>	<b>2'716</b>	<b>5'402</b>	<b>435</b>	<b>13</b>	<b>87'640</b>
<b>Total 2009</b>	<b>61'379</b>	<b>2'261</b>	<b>6'326</b>	<b>25</b>	<b>9</b>	<b>70'000</b>
<b>Total 2010</b>	<b>57'894</b>	<b>1'977</b>	<b>3'961</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63'832</b>
<b>Total 2011</b>	<b>64'942</b>	<b>1'293</b>	<b>3'662</b>	<b>94</b>	<b>3</b>	<b>69'994</b>
<b>Total 2012</b>	<b>62'418</b>	<b>1'424</b>	<b>4'914</b>	<b>1'242</b>	<b>2</b>	<b>70'000</b>
<b>Total 2013</b>	<b>62'769</b>	<b>2'366</b>	<b>3'012</b>	<b>1'841</b>	<b>7</b>	<b>69'995</b>
<b>Total 2014</b>	<b>61'885</b>	<b>1'943</b>	<b>4'416</b>	<b>1'746</b>	<b>2</b>	<b>69'992</b>
1er trimestre 2015	24'244	1'852	3'877	26	1	30'000
2ème trimestre 2015	28'006	680	1'314	0	0	30'000
3ème trimestre 2015	16'362	280	3'351	0	7	20'000
4ème trimestre 2015	5'555	317	4'070	50	8	10'000
<b>Total 2015</b>	<b>74'167</b>	<b>3'129</b>	<b>12'612</b>	<b>76</b>	<b>16</b>	<b>90'000</b>
1er trimestre 2016	15'784	755	3'451	7	3	20'000
2ème trimestre 2016	15'924	535	3'533	2	6	20'000
3ème trimestre 2016	14'508	205	245	10	32	15'000
4ème trimestre 2016	12'662	51	2'263		24	15'000
<b>Total 2016</b>	<b>58'878</b>	<b>1'546</b>	<b>9'492</b>	<b>19</b>	<b>65</b>	<b>70'000</b>
1er trimestre 2017	42'438	739	6'682	48	93	50'000
2ème trimestre 2017	17'215	472	2'299	8	7	20'001
3ème trimestre 2017	12'248	120	2'240	1	26	14'635
4ème trimestre 2017	13'032	760	1'126	23	57	14'998
<b>Total 2017</b>	<b>84'933</b>	<b>2'091</b>	<b>12'347</b>	<b>80</b>	<b>183</b>	<b>99'634</b>
1er trimestre 2018	15'049	627	1'964	28	38	17'706
2ème trimestre 2018	11'817	26	441	1	7	12'292
<b>Total 2018</b>	<b>26'866</b>	<b>653</b>	<b>2'405</b>	<b>29</b>	<b>45</b>	<b>29'998</b>

Source : OFAG

**Tableau 8 : Quantités d'oléagineux attribuées et des contrats en tonnes**

Cantons	Colza				Tournesol				Soja			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
AG	7'626	7'570	9'438	9'527	727	919	849	924	248	332	297	367
BE	7'431	7'336	10'248	10'760	1'343	1'719	1'544	1'893	43	63	89	98
BS/BL	1'179	1'137	1'519	1'521	17	29	32	16	338	254	236	252
FR	5'478	5'523	6'778	7'166	670	745	732	985	50	68	61	67
GE	2'767	2'740	3'261	3'382	1'760	1'850	1'758	1'570	870	1'054	978	1'268
GL	-	-	-	17	-	-	-	-	-	-	-	-
GR	298	277	304	282	2	-	-	-	15	8	11	10
JU	3'269	3'245	3'893	3'978	262	289	233	322	53	77	23	62
LU	3'524	3'508	4'665	4'965	21	47	48	90	63	67	58	54
NE	1'481	1'552	1'891	1'866	162	150	133	108	68	73	78	76
SG	206	216	345	313	15	32	10	13	58	45	44	32
SH	4'806	4'744	5'592	5'616	1'311	1'471	1'438	1'556	276	267	243	230
SO	2'421	2'393	2'931	3'078	485	556	513	584	149	173	195	225
SZ	32	33	52	53	-	-	-	-	-	-	-	-
TG	3'501	3'547	4'791	5'004	903	1'108	1'125	1'309	148	206	220	204
TI	-	-	-	-	66	65	67	59	251	219	251	234
VD	23'145	23'024	26'540	26'751	5'968	6'131	5'760	6'582	849	971	943	986
VS	43	21	23	75	29	60	56	31	53	45	39	79
ZG	219	250	314	355	-	-	-	-	3	6	7	6
ZH	6'569	6'725	8'535	8'710	1'909	1'933	1'848	2'082	876	955	1'030	1'008
<b>Total</b>	<b>74'009</b>	<b>73'840</b>	<b>91'120</b>	<b>93'419</b>	<b>15'649</b>	<b>17'104</b>	<b>16'146</b>	<b>18'124</b>	<b>4'411</b>	<b>4'883</b>	<b>4'803</b>	<b>5'258</b>
<b>Quantités du contrat-cadre (SwissOlio) et des autres contrats (soja fourrager)</b>												
Secteur alimentaire	82'000	80'000	90'000	93'500	18'000	18'000	18'000	18'000	1'500	1'500	-	-
Secteur fourrager	-	-	-	-	-	-	-	-	3'500	3'500	5'600	5'150

Ces cultures ne sont pas cultivées dans les cantons suivants: AR/AI, OW/NW et UR.

Sources : FSPC et SwissOlio.



**Tableau 9 : Evolution des cotisations des producteurs en francs par 100 kg**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Cotisations prélevées sur toutes les cultures en faveur de:</b>													
<i>FSPC</i>	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.055	0.055
<i>swiss granum</i>	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.035	0.045
<i>USP</i>	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02
<i>Sous-total</i>	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.11	0.12
<b>Total céréales panifiables ①</b>	<b>0.92</b>	<b>0.77</b>	<b>0.77</b>	<b>0.77</b>	<b>0.67</b>	<b>0.92</b>	<b>0.92</b>	<b>0.92</b>	<b>0.92</b>	<b>0.82</b>	<b>0.92</b>	<b>0.98</b>	<b>2.80</b>
<i>dont fonds d'allègement de marché</i>	0.75	0.60	0.60	0.60	0.50	0.75	0.75	0.75	0.75	0.65	0.75	0.82	2.63
<i>dont fonds de promotion céréales</i>	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
<b>Total céréales fourragères</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.11</b>	<b>0.12</b>
<b>Total colza</b>	<b>0.68</b>	<b>0.66</b>	<b>1.66</b>	<b>1.62</b>	<b>1.63</b>	<b>1.63</b>	<b>1.63</b>	<b>1.62</b>	<b>1.62</b>	<b>1.62</b>	<b>1.62</b>	<b>1.61</b>	<b>1.62</b>
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	-	-	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
<i>dont commission huile de colza suisse</i>	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
<i>dont projet R &amp; D</i>	0.02	-	-	-	0.01	0.01	0.01	-	-	-	-	-	-
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	0.04	0.04	0.04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total tournesol et soja</b>	<b>0.06</b>	<b>0.16</b>	<b>1.16</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>	<b>1.12</b>	<b>1.11</b>	<b>1.12</b>
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	-	-	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	0.04	0.04	0.04	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total lin</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.11</b>	<b>0.12</b>
<b>Total protéagineux</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.12</b>	<b>0.11</b>	<b>0.12</b>

①: Prélèvement de Fr. 1.- supplémentaire sur l'épeautre en faveur de la CI Epeautre (IG Dinkel)

Source : FSPC

**Tableau 10 : Importations de céréales en tonnes**

	N° de tarif vieux	N° de tarif nouv.	2000	2005	2010	2015	2016	2017
Blé tendre	1001.9011- .9090	1001.9100- .9990	168'265	124'136	250'944	331'910	417'808	458'901
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			78'103	77'031	109'357	136'555	115'444	145'488
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			89'873	45'475	141'382	183'508	273'333	282'108
Blé dur	1001.1011-1090	1001.1100-1990	130'657	78'372	85'071	65'375	66'982	68'628
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			130'550	78'371	81'773	65'354	66'973	68'541
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			104	0	3'262	0	0	32
Seigle	1002.0011-0090	1002.1000-9090	10'435	2'779	4'719	4'976	2'780	2'834
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			4'234	1'565	2'050	3'322	1'648	2'107
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			5'335	754	2'141	992	722	266
Orge	1003.0010-0090	1003.1000-9090	74'732	14'067	71'357	68'988	34'153	74'750
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			9'051	12'260	8'558	8'996	8'027	9'440
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			65'444	1'431	62'441	59'645	25'719	65'024
Triticale	1008.9013-9039	1008.6010-6090	192	26	559	459	333	467
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			0	25	0	203	48	50
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			190	0	552	254	243	414
Avoine	1004.0010-0090	1004.1000-9090	45'863	47'407	56'391	48'582	50'128	48'915
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			36'982	21'221	24'092	28'996	24'204	25'563
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			8'851	26'152	32'285	19'511	25'807	23'179
Maïs grains	1005.1000-9090	1005.1000-9090	24'981	76'145	96'419	131'495	165'869	155'640
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			8'250	6'971	3'696	4'928	7'147	5'008
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			15'218	67'466	91'137	124'343	156'750	149'226
Riz	1006.1020-4090	1006.1000-4090	75'257	93'301	113'001	126'011	134'693	120'470
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			47'158	49'276	44'798	55'883	53'257	50'285
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			28'099	44'025	68'203	70'053	81'387	70'119
Autres céréales	1007...+1008. 1010-.5090, .9010-.9090	1007...+1008. 1000-.5090, .9010-.9090	12'377	6'452	4'053	3'875	5'209	3'377
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			4'235	3'264	2'657	2'789	4'068	2'552
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			7'957	3'186	1'370	1'028	1'075	777
<b>Total céréales</b>		Valable depuis 1.1.2012	<b>542'759</b>	<b>442'686</b>	<b>682'513</b>	<b>781'671</b>	<b>877'955</b>	<b>933'982</b>
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			318'563	249'982	276'981	307'026	280'816	309'034
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			221'071	188'490	402'773	459'334	565'036	591'145
<i>dont déclaré à d'autres fins</i>			3'125	4'214	2'759	15'311	32'103	33'803

Source : swiss granum. swissimpex

**Tableau II : Importations de supports protéiques et d'oléagineux en tonnes**

	N° de tarif	2000	2005	2015	2016	2017 (prov.)
<b>Total protéagineux à fins fourragères</b>		<b>22'083</b>	<b>11'055</b>	<b>14'592</b>	<b>10'331</b>	<b>11'354</b>
dont pois protéagineux	0713.1011, 1091	22'016	10'839	13'873	9'631	10'843
dont féverole	0713.5012, 5091	67	215	719	700	511
<b>Total tourteaux (et autres coproduits) à fins fourragères *</b>		<b>97'966</b>	<b>188'206</b>	<b>362'383</b>	<b>351'827</b>	<b>347'092</b>
dont tourteaux de soja (et autres coproduits)	2304.0010	90'624	178'803	273'285	273'950	272'015
dont tourteaux d'arachide (et autres coproduits)	2305.0010	-	-	-	-	-
dont tourteaux de lin (et autres coproduits)	2306.2010	474	283	1'608	1'211	414
dont tourteaux de tournesol (et autres coproduits)	2306.3010	419	15	16'771	16'917	17'554
dont tourteaux colza (et autres coproduits)	2306.4110, 4910	6'441	9'058	70'694	59'364	57'010
dont autres	2306.1010, 5010, 6010, 9011, 9021	9	47	25	385	99
<b>Total autres protéines végétales à fins fourragères</b>		<b>67'693</b>	<b>71'047</b>	<b>117'616</b>	<b>122'211</b>	<b>111'818</b>
dont levures	2102.1091, 2011	6'033	5'916	2'653	1'648	1'342
dont protéines de pommes de terre	2303.1011	23'191	15'078	4'168	3'751	3'902
dont gluten de maïs	2303.1012, 1018	37'649	43'990	47'621	47'140	42'785
dont autres subst. protéiniques	0713.2011, 2091, 3111, 3191, 3211, 3291, 3311, 3391, 3411, 3491, 3511, 3591, 3911, 3991, 4011, 4091, 6011, 6091, 9021, 9081, 2102.2021, 2303.2010, 3010	820	6'063	63'174	69'672	63'789
<b>Total oléagineux (ces 3 espèces)</b>		<b>128'720</b>	<b>64'296</b>	<b>21'567</b>	<b>30'938</b>	<b>27'908</b>
Colza	1205.1010-9069	2'822	6'217	4'040	11'974	7'416
Tournesol	1206.0010-0069	16'480	9'457	4'439	6'269	6'988
Soja	1201.1000-9099	109'418	48'622	13'088	12'695	13'504
dont déclaré à fins fourragères	1201.9010	2'903	1'123	1'430	308	969
dont déclaré pour extraction d'huile à fins fourragères	1201.9021	30'428	39'288	7'893	8'150	8'598
<b>Total huiles (ces 3 espèces)</b>		<b>32'971</b>	<b>48'087</b>	<b>55'591</b>	<b>52'602</b>	<b>55'500</b>
Huile de colza	1514.1190, 1991, 1999, 9190, 9991, 9999	1'929	5'031	5'133	6'162	8'079
Huile de tournesol	1512.1190, 1918, 1919, 1998, 1999	30'422	42'369	49'547	45'304	46'988
Huile de soja	1507.1090, 9018, 9019, 9098, 9099	621	687	911	1'136	433

\* Coproduits issus de la transformation d'oléagineux

Source: Administration fédérale des douanes / swiss granum